Ville de Herstal

Agenda • p. 2
Édito - Commémorations • p. 3
Dossier mobilité • pp. 4-7
Calendrier scolaire • p. 7
Police • p. 8
Ateliers Zéro déchet • p. 8

La Gazette

Vers une **mobilité durable** à Herstal

Éditeur responsable et infographie :
Ville de Herstal • Service Communication
Rédaction : Esen Kaynak • Fanny Groven

Imprimé sur du papier 100 % recyclé, cerfifié FSC®

Périodique d'informations
de la Ville de Herstal • N° 49
Septembre/Octobre 2023

La Gazette de Herstal applique les rectifications de l'orthographe de 1990, approuvées par toutes les instances compétentes dont l'Académie française.

AGENDA

Septembre • Octobre

9-10 septembre

☛ Journées du patrimoine

Dans le cadre de la 35ème édition des journées du patrimoine, venez découvrir le musée communal le weekend des 9 et 10 septembre, de 13h à 17h. Cette année, l'accent est mis sur le jeune public.

14 septembre

☛ Gouter-spectacle des séniors

Ne manquez pas le gouter-spectacle annuel organisé par le service Séniors ! Chaque année, des centaines de séniors participent à l'évènement.

15 septembre

☛ Journée de la démocratie

La première édition de la journée de la démocratie aura lieu au musée de l'Éphémère et sera associée à l'inauguration d'une exposition dans le hall d'accueil du nouvel hôtel de Ville. Cette journée clôturera un travail de réflexions et d'activités diverses sur la démocratie durant la semaine du 4 au 8 septembre par les élèves de 6ème primaire de l'enseignement communal.

16 septembre

☛ Bibliofolies à Vottem

Bibliofolies, c'est une façon ludique et conviviale de vous faire découvrir le fonctionnement de votre bibliothèque de quartier. Rendez-vous le samedi 16 septembre de 10h à 17h à la salle de l'Équipe de Vottem.

16-17 septembre

☛ Mix'Cité

L'évènement Mix'Cité est de retour cette année ! Il se tiendra place Jean Jaurès, le samedi 16 septembre de 12h à 23h et le dimanche 17 septembre de 12h à 22h. Ce weekend d'échange et de partage participe à la mise en valeur des différentes nationalités représentées à Herstal.

☛ Balade libre dans le cadre de la Semaine de la Mobilité

Plan disponible au chalet du Conseil communal des jeunes durant le weekend Herstal Mix'Cité (les 16 et 17 septembre 2023)

6 octobre

☛ Soirée de la Ville de Herstal

LA soirée de l'année, c'est au Hall Michel Daerden le vendredi 6 octobre à partir de 21h ! Venez nombreux et nombreuses passer une soirée inoubliable.

7 octobre

☛ Troc de Livres (Bibli des Monts de 10h à 17h)

Les bibliothèques publiques de Herstal organisent à nouveau un troc de livres. Apportez les livres en bon état dont vous n'avez plus l'usage et farfouillez dans les trésors déjà présents ! Comme il s'agit de troc, c'est bien entendu gratuit !

9-20 octobre

☛ Semaine du numérique

Pendant deux semaines, du 9 au 20 octobre, venez découvrir les différents "Espaces Publics Numériques" (EPN) de la Ville de Herstal. Les informations suivront.

Halloween !

Plusieurs évènements sont organisés cette année dans le cadre d'Halloween :

- par la MI de Liers le 20 octobre,
- par la MI Saroléa le 27 octobre,
- par la MI Wauters/Pontisse le 28 octobre,
- par les Bibliothèques communales le 29 octobre.

DJI DJÅZE WALON

Li måva scolî
Le cancre

Jacques Prévert

I dit nonna avou s'tièsse
mins i dit awè avou s'coûr.

Il dit non avec la tête, mais il dit oui avec le cœur,

I dit awè a çou qu'il inme, i dit nonna å profèsseûr.

Il dit oui à ce qu'il aime, il dit non au professeur.

Il-èst so pîd, on l'quèstione, èt totes lès rûses sont pôsêyes,

Il est debout, on le questionne, et tous les problèmes sont posés.

So l'côp, i s'rèye malåde èt il-èface tot,

Soudain le fou rire le prend et il efface tout,

lès chifes èt lès mots, les dåtes èt lès nos,

Les chiffres et les mots, les dates et les noms,

lès fråses èt lès-atrapes

Les phrases et les pièges.

èt, mågré lès håssièdjes dè mêsse,

Et malgré les menaces du maître,

tot s'fant houper dès èfants … mèrvèye !

Sous les huées des enfants prodiges,

avou dès crôyes di totes lès coleûrs, so l'neûr tåv'lè d'måleûrs

Avec les craies de toutes les couleurs, sur le tableau noir du malheur,

i dèssine li vizèdje dè boneûr.

Il dessine le visage du bonheur. ■

ÉDITO

Le bourgmestre f.f.,
Jean-Louis Lefèbvre

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tant pour des raisons environnementales que d'efficacité dans les déplacements, la mobilité est un des grands enjeux de notre temps.

Le "tout à la voiture" qui a prévalu pendant des décennies a mené à la congestion des routes et à une utilisation déraisonnable des ressources. La prise de conscience ne date pas tout à fait d'hier, mais les changements nécessaires peuvent prendre une certaine durée à se mettre en place.

Conscients de cette échelle de temps, nous menons à Herstal, depuis une vingtaine d'années déjà, une politique volontariste et équilibrée dont nous recueillons les premiers fruits.

Avec ses trois gares, un réseau de bus étendu, ses liaisons RAVeL, des points-nœuds cyclables, des trottinettes en libre-service, des zones de rencontre où les piétons sont prioritaires, des voiries sécurisées ou encore dont les sens de circulation ont été revus (pensons, par exemple, à la N671). Notre Ville opère sa mutation aussi dans ce domaine, et elle se poursuivra.

Outre des voitures partagées que nous souhaitons accueillir, grâce aux financements récemment obtenus, ce sont la Low Line de Coronmeuse au site des ACEC et l'extension du tram jusqu'à la place Licourt (dont l'opérateur – différent de celui de Liège – a été désigné), qui seront construites dans les toutes prochaines années.

Pour Herstal, nous travaillons à une offre de transport complète, permettant une mobilité apaisée et opérante, pour toutes et tous ! ■

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DE L'ARMISTICE DE **LA GRANDE GUERRE**

Mercredi 1/11 – Journée du Souvenir
Hommage aux héros des deux guerres

- 9h15 : Accueil des participants au Cimetière de Rhées
- 10h15 : Église de Liers
- 11h00 : Cimetière de Liers
- 11h30 : Cimetière de Milmort
- 11h45 : École Louis Donnay
- 12h15 : Place Melveille à Milmort
- 12h30 : Apéro dinatoire à l'école communale Louis Donnay

Mardi 7/11 – 105e anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre

- 9h15 : Accueil des participants et des écoles place des Volontaires
- 10h00 : place du 12e de Ligne
- 10h30 : place Licourt
- 11h00 : Cimetière de la Licourt
- 11h45 : Ancien Hôtel de Ville
- 12h30 : Apéro dinatoire au Centre administratif "La Ruche"

Samedi 11/11 – Cérémonie commémorative à Vottem

- 09h30 : Grand-messe à l'église Saint-Étienne animée par l'Académie de musique • place Gilles Gérard
- 10h30 : Accueil des participants à l'Antenne administrative de Vottem
- 12h00 : Verre de l'amitié à la salle de l'Équipe • rue Émile Vandervelde 32
- 12h30 : "Repas du Souvenir" par la FNC Vottem • Prix démocratique • Musique (inscription : 0494 98 02 16)

Dimanche 12/11 – Fête du Roi – *Te Deum*

- 11h00 : Te Deum à l'église Saint-Lambert • rue Saint-Lambert 33

Jeudi 16/11 – Commémoration à l'Athénée Royal de Herstal

- 11h00 : Athénée Royal de Herstal • Hommage à Michel Duchatto, ancien Bourgmestre de Herstal

Programme complet : https://www.herstal.be/agenda/ceremonies-patriotiques-mai-2023

■

VERS UNE **MOBILITÉ DURABLE** À HERSTAL

Depuis plusieurs années, les contextes climatique, économique et énergétique tendent à développer au quotidien une mobilité plus durable. La Ville de Herstal n'échappe pas à la tendance et a décidé de s'inscrire dans une politique de mobilité davantage orientée vers la mobilité active et les transports en commun. Ainsi, les prochaines années verront à Herstal une série de projets qui encourageront petit à petit les citoyens à adopter ces modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Le premier projet d'envergure est bien entendu l'arrivée du tram entre Coronmeuse et la place Licourt à l'horizon 2027 et dont les travaux commenceront courant du mois d'octobre 2023. Le tram permettra une meilleure desserte du centre de Herstal vers et depuis Liège. Cette ligne de tram sera accompagnée d'une restructuration du réseau de bus organisée par le TEC, qui permettra une meilleure desserte des différentes entités herstaliennes (Vottem, Milmort et Liers, ainsi que le Parc d'Activités Économiques des Hauts-Sarts).

Parallèlement au chantier du tram, la Ville réalisera différents aménagements pour les cyclistes et piétons. Ainsi, les premiers travaux d'installation de nouvelles pistes cyclables commenceront d'ici la fin de cette année au sein du PAE des Hauts-Sarts et constitueront les premiers maillons du futur réseau cyclable herstalien. Le projet de la Low Line, véritable colonne vertébrale de mobilité active prévue dans le cadre des fonds FEDER, sera le point d'orgue de cette politique cyclo-piétonne d'ici 2028. En effet, la Low Line reliera la gare de Herstal au site des ACEC en passant par le centre de Herstal et permettra, via ses quatre transversales, de relier le RAVeL du canal, la ligne de tram, les différents services du centre-ville et la ligne 76 du RAVeL vers les Hauts-Sarts. Ces différents projets s'inscrivent dans un projet de réseau structurant sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseiller en Mobilité de la Ville de Herstal

TRAM

Le marché public du tram de Herstal a été attribué au mois de juillet à la société liégeoise Galère. Les travaux concernant donc le tronçon Coronmeuse-Licourt vont pouvoir débuter au 1er octobre. Dans un premier temps, ce tronçon de 2,9 km s'étendra sur quatre stations/arrêts : Solvay, Marexhe, Cœur de Ville et place Licourt. La fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2026 et la fin des essais pour le 30 septembre 2026. Un "Monsieur Tram" a été engagé par la Ville afin de coordonner le chantier durant cette période.

Un tram à Herstal… pour quoi faire ?

La capacité maximale des bus est, à ce jour, atteinte et ne permet plus de transporter davantage de voyageurs. Une rame de tram pourra accueillir jusqu'à 310 passagers.

Un bus ne peut accueillir qu'un tiers de la capacité d'une rame de tram. Ils se suivent de près et créent des embouteillages entre eux, ce qui peut provoquer des problèmes en cascade.

Les trams vont circuler en site propre total et seront prioritaires, ce qui devraient permettre d'éviter les éventuels problèmes de circulation.

Les temps d'arrêts en station seront grandement réduits par rapport à ceux des bus grâce aux différentes entrées dans la rame permettant d'accroître la fluidité. De plus, les paiements ne seront plus possibles à bord des trams, réduisant ainsi les temps d'arrêts. Sa vitesse commerciale sera de 19 à 20 km/h contre 10 à 13 km/h pour un bus au centre-ville.

En termes de fréquence, un tram toutes les 4 minutes par sens en heure de pointe.

Et chacun de ceux-ci seront accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le tram et le bus au même prix

Il n'y aura pas de différence de tarification entre le tram et le bus. Concrètement, cela signifie que les titres de transport valables sur le réseau de bus (abonnements, titres multiparcours, …) pourront être utilisés à bord du tram.

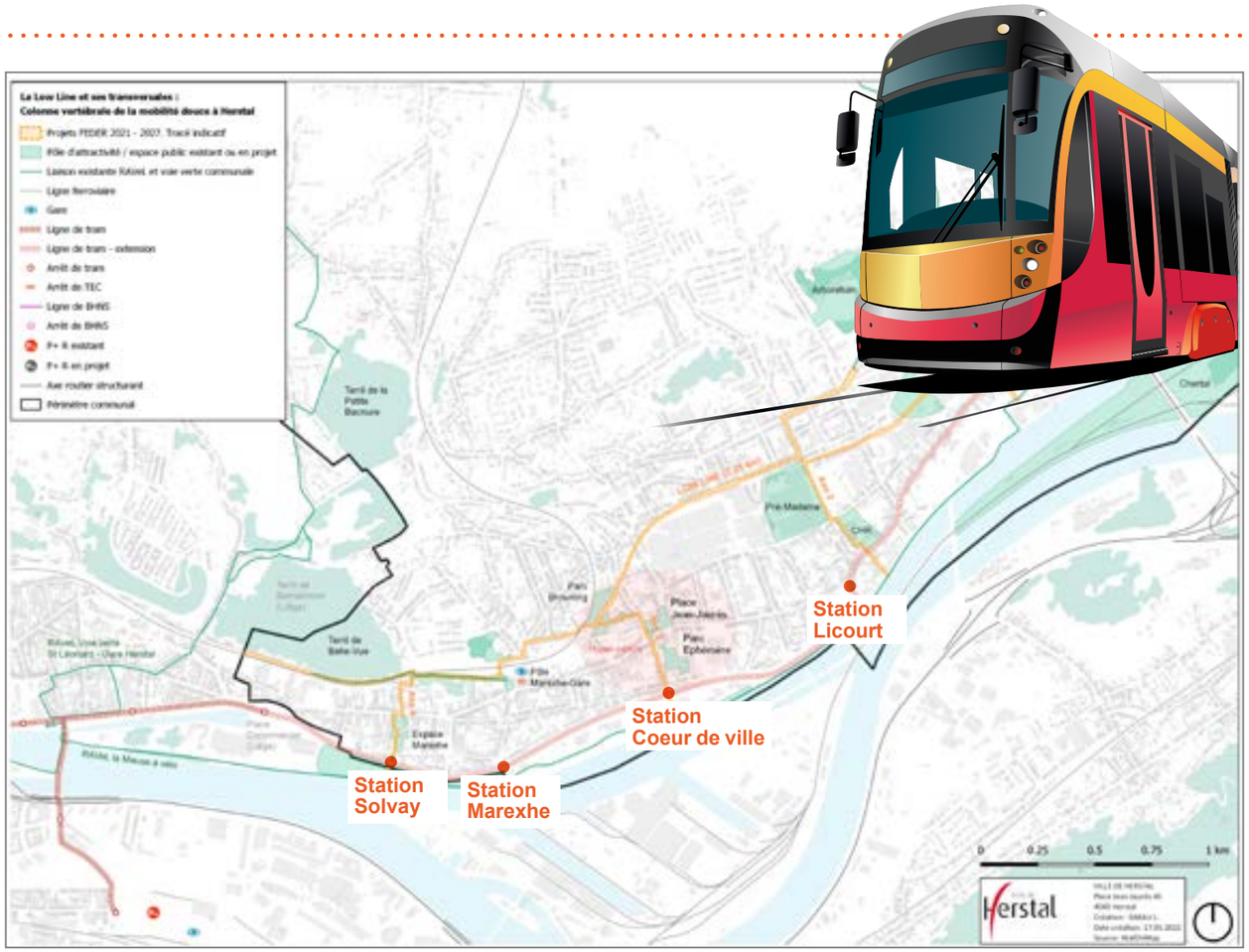

La seule différence ? Il n'y aura pas de vente à bord du tram. Un automate sera présent sur chaque quai de station. Outre les possibilités de recharge de titres de transport déjà proposées, cet automate de vente disposera également d'un monnayeur permettant de payer son titre en espèce.

S'informer

Durant la durée des travaux, un Espace Tram sera accessible à l'administration communale de Herstal, place Jean Jaurès 45, où une équipe répondra à vos questions. Restez attentifs sur nos réseaux sociaux où nous communiquerons le lieu et les horaires des permanences. ■

Suivez les dernières actualités du tram à Herstal ici :
https://www.herstal.be/a-la-une/tram

Mais aussi : N° gratuit : 0800 88 022 - www.letram.be

HERSTAL À VÉLO : LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Parmi les récentes réalisations, on retrouve le prolongement de la piste cyclable de l'avenue du Parc Industriel vers la rue de Rocourt et le Vieux chemin de la Croix (entre le cimetière de Rhées et les Hauts-Sarts).

Dans le cadre du plan FEDER, Herstal va voir apparaitre en son centre une Low Line, une colonne vertébrale cyclo-piétonne qui reliera la gare de Herstal aux ACEC. Quatre lignes transversales à celle-ci seront créées afin de relier le RAVeL du Canal, le Tram et les pistes cyclables existantes.

Prochainement

Dans le cadre du Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY) : création d'une piste bidirectionnelle sur la chaussée Brunehault entre Sketchers et le cimetière de Liers, et une autre sur la rue du Réservoir, réfection de la piste existante sur l'avenue du Parc Industriel. Des réflexions sont également en cours concernant le centre de Milmort (entre la gare et la rue du Tilleul); mais aussi sur une liaison entre le cimetière de Rhées et la rue du Charbonnage.

Dans le cadre du Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) :

- création de pistes cyclables sur la route de Liers;
- réflexions pour la création de pistes cyclables sur la rue du Tilleul.

Une réflexion est également en cours, sur fonds propres communaux, concernant la liaison cyclable entre la rue de Rocourt et le RAVeL 31; la rue du Réservoir et la liaison entre la ligne 31; la gare de Liers par la rue Léopold Thonon.

55 kilomètres d'itinéraires cyclables traversent Herstal dont 18 kilomètres d'aménagements sécurisés (en site propre). À long terme, des aménagements seront réalisés pour relier le bas de Herstal aux entités situées sur le plateau (Hauts-Sarts, Liers, Vottem et Milmort).

Par ailleurs, en matière de stationnement, des arceaux sont prévus à différents endroits. ■

Retrouvez toutes nos balades sur notre site internet

MOBILITÉ PARTAGÉE

Depuis 2022, des opérateurs de trottinettes électriques sont présents sur le territoire de la Ville. En combinant la flotte de Pony et Dott, ce sont plus de 500 trottinettes qui sont disponibles.

Les trottinettes représentent une solution de mobilité partagée accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Le stationnement des véhicules reste toutefois limité à des espaces définis.

Pour rappel, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er juillet 2022 concernant l'usage des trottinettes :

- 1 personne maximum par trottinette;
- avoir minimum 16 ans pour conduire une trottinette dans la circulation;
- trottinette = vélo. Les mêmes règles de circulation doivent être respectées;
- pas de trottinette sur les trottoirs.

Par ailleurs, des projets de vélos partagés et de voitures partagées sont actuellement à l'étude.

■

20 BORNES DE RECHARGEMENT ÉLECTRIQUES

À la suite de sa décision du 17 juillet 2021, le Gouvernement wallon a entamé les démarches pour l'installation de 2.000 bornes de recharge pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire wallon.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Herstal a bénéficié de 19 bornes de rechargement électriques réparties aux quatre coins de la ville. Il est à noter que, dans le cadre de l'aménagement du parking du musée de la Fraise, à Vottem, une borne de recharge pour véhicules électriques a déjà été installée, portant le nombre total de bornes sur le territoire herstalien à 20.

La Région wallonne a mandaté la SPI, l'Agence de Développement Territorial, pour coordonner et superviser la gestion des bornes. Un marché public sera bientôt lancé pour leur mise en place dans les différents lieux stratégiques de la ville.

La localisation de ces bornes répond à des critères socio-économiques, culturels, sportifs et/ou touristiques, afin qu'elles soient attractives et permettent une bonne rotation des véhicules.

Liste des bornes électriques sur l'entité de Herstal :

Herstal
Hall omnisports Daerden • Quai de l'Abattoir • 3 bornes simples

Hall omnisports La Préalle • 2 bornes doubles

Place des Demoiselles (Gare de Herstal) • 2 bornes simples

Rue Haute Marexhe (devant le boulodrome) • 2 bornes simples

Parking rue des Mineurs • 2 bornes simples

Piscine Communale • Rue Large Voie • 3 bornes simples

Vottem
Rue Visé-Voie • 1 borne double

Parking du musée de la Fraise • 1 borne double

Milmort
Gare de Milmort • 1 borne double

Liers
Gare de Liers • Rue Émilie Lerousseau • 1 borne simple

Rue Émile Lerousseau • 1 borne double

Parking de l'ancienne Maison communale • 1 borne double ■

ZONE DE RENCONTRE OU RÉSIDENTIELLE : ON LÈVE LE PIED

Saviez-vous que la place Jean Jaurès était une zone de rencontre ? Tout comme la place Melveille à Milmort.

La rue En Petite Voie, quant à elle, est une zone résidentielle puisqu'elle ne compte que des habitations, contrairement aux zones de rencontres qui mêlent habitations et commerces.

Les zones de rencontre ou résidentielles sont en fait des zones dans lesquelles les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique. Les conducteurs ne peuvent ni les mettre en danger ni les gêner, au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants.

À leur tour, les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité. La vitesse est limitée à 20 km/h dans les zones résidentielles et de rencontre.

Attention, le stationnement y est interdit, sauf aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lesquels est reproduite la lettre "P". ■

LE PARKING À HERSTAL

À Herstal, un nouveau système de stationnement est en place depuis 2016. Le centre de Herstal se divise en deux zones de stationnement : la zone orange (payante) et la zone bleue.

- La zone orange ne concerne qu'une dizaine de rues sur Herstal. Seules les 15 premières minutes sont gratuites. Ensuite, c'est payant et pour une durée de maximum 2 heures.
- La zone bleue est gratuite en apposant le disque. La durée maximum de stationnement est également de 2 heures.

Pour les personnes domiciliées en zone réglementée, il est possible d'obtenir une "carte riverain". Elle permet de stationner sans limitation de durée partout à Herstal (sauf sur les places Camille Lemonnier et Jean Jaurès). Maximum 3 cartes sont délivrées par ménage. La première carte est gratuite.

Pour les personnes n'ayant pas droit à une "carte riverain", il est possible d'acheter un abonnement tout public payant qui offre les mêmes avantages. Pour les TPE (entreprises de maximum 5 employés), ces abonnements peuvent être obtenus à un tarif préférentiel.

La Ville de Herstal dispose toutefois de plus de 250 places de stationnement gratuites dans le centre notamment :

- 120 places au parking du Hall Michel Daerden;
- 50 places rue Nozé;
- 100 places au parking de la piscine (gratuit pendant 2h avec le disque bleu). ■

CALENDRIER SCOLAIRE

Obligatoire 2023-2024	
Rentrée scolaire	lundi 28 aout 2023
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	mardi 13 février
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	lundi 1er avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024
NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques	
Lundi de Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le samedi 6 juillet 2024	

Le coin de la Police

MÉDICAMENTS AU VOLANT, RESTEZ **VIGILANT** !

De nombreux médicaments peuvent diminuer la vigilance et donc présenter des risques potentiels lors de la conduite d'un véhicule. Les calmants, somnifères ou antidépresseurs seraient à l'origine de 4 accidents en moyenne, chaque jour en Belgique.

On estime aussi qu'un conducteur qui a consommé des médicaments pouvant impacter la conduite risque en moyenne 5 fois plus d'avoir un accident, et que l'association alcool / médicaments augmente jusqu'à 50 fois le risque !

Les effets secondaires les plus connus sont la somnolence, la perte de vigilance, la diminution des réflexes, les troubles de la vue ou de la coordination.

Mais que faire car vos médicaments sont incontournables pour votre santé !

Assurez-vous que vos médicaments ne comportent pas de contre-indication avec la conduite d'un véhicule. Ces renseignements sont repris sur la notice, à la rubrique : "Conduite de véhicules et utilisation de machines".

Restez attentifs aux effets de la médication sur votre organisme. Les réactions peuvent varier en fonction de la personne.

Ne modifiez pas la posologie ou les horaires de prise sans avis médical. Les modifications pourraient entrainer l'arrivée de nouveaux effets secondaires ou les amplifier.

N'hésitez pas, en cas de doute, à demander conseil à votre médecin et/ou à votre pharmacien. Ce n'est pas parce qu'un médicament est délivré sans prescription médicale qu'il n'a pas d'effet sur la conduite d'un véhicule. Certains sirops contre la toux ou des antihistaminiques peuvent, par exemple, provoquer une somnolence.

Si vous prenez tout de même le volant et que vous ressentez des effets néfastes, arrêtez-vous dès que possible.

Ces conseils sont applicables pour la conduite de tous les véhicules motorisés, les vélos, les trottinettes...

La Police locale de Herstal
Votre partenaire sécurité

TICKETS GRATUITS

POUR DES PIÈCES DE THÉÂTRE EN WALLON

Afin d'encourager les séniors herstaliens et herstaliennes à pratiquer la langue wallonne, le service Séniors offre des places pour assister à des comédies en wallon au théâtre du Trianon à Liège. Pour la saison 2023-2024, du 23 septembre 2023 au 12 mai 2024, différentes comédies gaies, dramatiques ou de mœurs seront jouées soit le samedi à 19h30, soit le dimanche à 14h30.

Pour en profiter, contacter le service Séniors au 04 256 82 73 ou service.seniors@herstal.be

Les places sont limitées. ■

ATELIERS ZÉRO DÉCHET

Atelier d'initiation à la conservation des aliments

Avec Intradel et la Ville de Herstal, venez découvrir deux méthodes de conservation de fruits et légumes (pasteurisation & lactofermentation) et repartez avec de nouvelles connaissances théoriques et pratiques, mais aussi :

- Vos préparations de fruits et légumes lactofermentés et pasteurisés.
- La confiance nécessaire pour réaliser et consommer vos propres conserves.
- Un support théorique complet comprenant l'ensemble des techniques de conservation et des recettes.

Atelier gratuit et destiné prioritairement aux Herstaliens.

- Mardi 26/09/2023 de 18h30 à 21h30 (au centre-ville)
- Samedi 07/10/2023 de 09h00 à 12h00 (au centre-ville)
- Samedi 14/10/2023 de 09h00 à 12h00 (quartier Pontisse)
- Mercredi 18/10/2023 de 18h30 à 21h30 (à Vottem)

Inscription sur www.intradel.be

Ateliers pratiques Zéro déchet : antigaspillage et cadeaux zéro déchet

La Ville de Herstal et le Centre régional d'initiation à l'écologie de Liège vous proposent deux autres ateliers gratuits zéro déchet "cuisine de saison anti-gaspi" et "cadeaux ZD", des idées pratiques pour réduire la quantité de déchets et faire des économies tout en s'amusant.

Cuisine de saison anti-gaspi : découvrez la saveur des aliments de saison bien de chez vous. Mettez-les en valeur sans en gaspiller une miette. De quoi se régaler à petit budget ! Cet atelier a lieu le mardi 19 septembre de 18h à 21h.

Cadeaux maison : du plaisir sans surconsommation, accessoires zéro déchet, petits plaisirs gustatifs, cosmétiques naturels ... Réalisez des cadeaux qui prennent soin de vous et de la planète pour faire découvrir à vos proches votre démarche de transition. Jeudi 9 novembre de 18h à 21h.

Prioritairement réservés aux habitants ou travailleurs sur Herstal.

Inscription au service de l'Environnement à ville@herstal.be. Info via le 04 256 80 00. ■